## **CASTOR INTERNATIONAL**

le Plan d'Epargne d'Actionnariat International du groupe VINCI

# **Bulletin de souscription**

à l'offre 2022

À renvoyer à votre service des ressources humaines ou paie au plus tard le 3 juin 2022

Je soussigné (e)		Mme	
Nom	Prénom .		
Date de naissance			Numéro CIN
Société			ID VINCI Groupe
Adresse personnelle			
Code postal Ville			Pays
E-mail			Téléphone Mobile
Les informations requises ci-dessus sont nécessair			ouscription et pour la gestion de vos avoirs.
Assurez-vous d'avoir complété tous les champs ava  Je déclare avoir pris connaissance:  • des documents qui m'ont été communiqués des documents d'information clés pour l'inv INTERNATIONAL, et du prospectus visé par l'Au de mon employeur ou sur castorvinci.com et su • du prix de souscription et de sa contrepartie er • mon apport minimum dans cette offre est fixé • des dispositions au verso de ce bulletin et y ad  Je certifie être salarié d'une société du groupe VIN mois dans le groupe VINCI à la date de ma souscri	s et en particulier, de vestisseur du FCPE utorité Marocaine du ur le site de l'AMMC ; n dirhams ; à l'équivalent en dirha lhérer.	e la brochure d'i CASTOR INTERN Marché des Capi www.ammc.ma); ams du prix de so	JATIONAL RELAIS 2022 et du FCPE CASTOR itaux (AMMC) (disponibles sur demande auprès puscription d'une action VINCI;
Je souhaite investir dans le cadre de l (doit être égale ou supérieure à l'équi d'une action VINCI en dirham) :	•		
Que je règle (un seul choix):  en joignant un chèque à l'ordre de mon emplo par avance sur salaire, à rembourser par prélèv * Les prélèvements mensuels seront effectués cor 10 % de mon salaire mensuel.  en espèces, en transmettant à mon employeu jour de la période de souscription; par virement, sur le compte de l'employeur, au	vements sur salaire su nformément à la loi app ur le montant correspo	ur 10 mois, à com plicable au MARO ondant à la somr	npter de juillet 2022*; C. Ainsi, les prélèvements ne pourront dépasser ne indiquée ci-dessus au plus tard le dernier
tout autre montant à ma charge en tant que sa 1er janvier 2020. Cette limite comprend la valeur • 25 % de ma rémunération annuelle brute est qui me seront attribuées par VINCI dans le ca • la souscription à la présente offre est régie par du présent bulletin; • les sommes correspondant à ma souscription CASTOR INTERNATIONAL RELAIS 2022 pour êt sous réserve de l'accord du conseil de surveilla • mon bulletin de souscription est irrévocable dè Tout bulletin incomplet ou erroné pourra être la	nette de l'impôt sur le alarié et ce conformén r des actions gratuites cimée pour l'année 20 adre de cette opératio les dispositions du Plar seront investies en tre ensuite conservées ance et agrément de l'ès la clôture de la sour refusé. VINCI pourra	e revenu, des préliment à l'Instruction qui me seront attrize. Cette limite ron; EG Actionnariat Irractions VINCI des, après fusion de 'Autorité des mar scription.	èvements au titre de la prévoyance sociale et de n Générale des opérations de change en date du ibuées par VINCI dans le cadre de cette opération, ne comprend pas la valeur des actions gratuites international du groupe VINCI et les dispositions étenues dans un premier temps dans le FCPE s FCPE, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, chés financiers en France;
pas accompagné par le règlement du prix de so le traitement de mes données personnelles dan copie du présent bulletin de souscription pour r	ouscription comme in In les conditions indi	indiqué ci-dessı iquées au verso	us. Je donne expressément mon accord pour
Fait à	Date		
Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé»)			





#### Avertissement de l'AMMC

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instruments financiers comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées. Le Prospectus visé par l'AMMC est disponible sans frais au siège social de votre employeur, sur le site web dédié à l'offre : <a href="mailto:caston/inci.com">caston/inci.com</a> et de l'AMMC : <a href="mailto:www.ammc.ma">www.ammc.ma</a>.

### **DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS**

- Je reconnais avoir été informé de l'ensemble des conditions requises pour participer à l'opération CASTOR INTERNATIONAL 2022 et déclare avoir la qualité de salarié d'une société adhérant au Plan d'Epargne Groupe Actionnariat International du groupe VINCI présent à l'effectif au jour de l'ouverture de la période de souscription, disposant d'une ancienneté minimum de 6 mois, consécutifs ou non au cours des derniers 12 mois, au moment de la remise du bulletin de souscription.
- J'ai bien noté que ma participation à l'offre vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- La souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon versement sera converti en euros au taux de change fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (i.e. 13 mai 2022). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable à la date de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations de taux de change entre l'euro et le dirham. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport au dirham, la valeur de mes avoirs exprimée en dirham diminuera.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans
- J'ai bien noté que, les actions gratuites ne sont acquises définitivement qu'à condition d'être salarié du groupe VINCI à l'échéance des 3 ans, soit le 4 juillet 2025, et de ne pas avoir débloqué tout ou partie de mon investissement initial.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande.
- Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site <a href="www.winci.com">www.winci.com</a> son document d'enregistrement universel et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai pu avoir accès à ces documents.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information. L'ensemble des conditions régissant les droits aux actions gratuites sont prévues dans le règlement du Plan CASTOR INTERNATIONAL que j'ai pu consulter.
- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 085 477. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement pourra être réduit. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
  - (i) Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
  - (ii) Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

J'accepte la réduction du montant de mon investissement à due concurrence. En cas de sursouscription, mon employeur me restituera le montant correspondant au surplus versé au plus tard le 30 juillet 2022 et ce par un virement direct sur mon propre compte.

J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. Si mon ordre a été traité, je resterai redevable envers mon employeur du montant de la souscription. Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'enqager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.

• Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « U.S. Persons » et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des États-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements des FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion accessible depuis <u>caston/inci.com</u>.

#### Traitement des données personnelles

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent bulletin feront l'objet d'un traitement informatique. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679) ainsi qu'à la loi marocaine 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Le traitement des données personnelles contenues dans ce bulletin est réalisé sur la base de mon consentement via la remise de ce bulletin et parce qu'il est nécessaire à l'exécution du contrat de souscription et plus généralement à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et après le rachat de mes parts, aux fins d'archivage jusqu'à l'expiration du délai de prescription de tout litige éventuel. Le responsable du traitement est VINCI SA, dont le siège social est au 1973 bd de la Défense 92000 Nanterre, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI SA, mon employeur et par AMUNDI ESR, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI SA, pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je note en particulier que mes données personnelles seront transférées à ce prestataire en France.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données, la modification, la rectification, l'effacement (après le retrait de la totalité de mes avoirs détenus dans le Plan), ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, par exemple la CNIL en France (<a href="https://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a>). J'ai également le droit de retirer mon consentement pour le traitement de mes données personnelles. Toutefois, je comprends que mes données personnelles sont nécessaires pour le traitement de ma souscription à l'offre, le maintien de mes avoirs dans le PEG Actionnariat International et l'exécution de toutes les opérations en lien avec mon investissement. En particulier, je ne pourrai exercer mon droit au retrait de mon consentement que lorsque mes avoirs deviendront disponibles et concomitamment à une demande de retrait de mes avoirs du Plan. Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le département des Ressources Humaines ou le délégué à la protection des données de VINCI SA.: contact.dpo@vinci.com.

Les informations relatives au traitement des données dans le cadre du PEG Actionnariat International du groupe VINCI sont indiquées dans la «Notice relative à la protection de vos données personnelles» mise à disposition sur <u>castorvinci.com</u>.

Le traitement de mes données personnelles a fait l'objet (i) d'une autorisation préalable de traitement accordée par la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel n°\_\_\_\_\_\_\_ et (ii) d'une autorisation de transfert de ces données à l'étranger n°\_\_\_\_\_\_.

regienientation des changes en vigueur. A cet egard, j'autorise mon employeur à vendre mes actions lorsque je ne ierai plus parti de son enectri.
réglementation des changes en viqueur. A cet égard, j'autorise mon employeur à vendre mes actions lorsque je ne ferai plus parti de son effectif.
revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des parts que je détiendrai au titre de cette offre, conformément à la
de in engage à nonorer tout engagement que j'ai souscrit à l'égalu de l'Onice des Changes, notamment à lui justiner le l'apathement des